

Communiqué de presse, 10 septembre 2019

Les taux d'escarres sont au plus bas depuis le début de la mesure

Quel est le taux des personnes hospitalisées ayant des escarres dans les hôpitaux de soins aigus et les cliniques pédiatriques ? Quelle est la fréquence des chutes à l'hôpital pour les adultes ? Cette information nous est donnée par les taux d'escarres et de chutes, calculés chaque année pour le compte de l'ANQ. Après huit mesures chez les adultes et six chez les enfants, les taux d'escarres (toutes catégories) n'ont jamais été aussi bas. Le taux de chute baisse légèrement par rapport à l'année précédente. C'est ce qu'indiquent les résultats du jour de la mesure 2018.

Le 13 novembre 2018, 196 hôpitaux de soins aigus ainsi que 33 unités pédiatriques et cliniques pédiatriques (sites hospitaliers) ont relevé les données de qualité nécessaires. Ils ont ainsi déterminé auprès de 13 200 adultes ainsi que 760 enfants et adolescents si ceux-ci présentaient ou non des escarres nosocomiales et le nombre de chutes chez les adultes au jour de référence. La fréquence des escarres et des chutes à l'hôpital fait partie du plan de mesure de l'ANQ depuis 2011. Elle reflète un aspect important de la qualité des soins et du traitement. La méthode « LPZ International » (LPZ 2.0) de l'Université de Maastricht est utilisée pour la mesure.

Escarres chez les adultes : une tendance à la baisse

Le taux total (toutes catégories¹) a baissé de 0,7 pour cent par rapport à l'année précédente pour atteindre 3,6 pour cent, et même de 1,8 pour cent par rapport à la première mesure en 2011. Le taux à partir de la catégorie 2, dont les érythèmes sont exclus, est de 2,0 pour cent. Par rapport à l'année précédente, on constate donc une baisse statistiquement significative de 0,5 pour cent, et de 0,6 pour cent par rapport à la première année de mesure en 2011. Les deux taux d'escarres atteignent donc leur valeur la plus basse depuis le début de la mesure.

Le taux total de cinq hôpitaux s'écarte nettement de la moyenne suisse dans la comparaison juste des hôpitaux, pour laquelle les résultats sont ajustés au risque. En ce qui concerne le taux à partir de la catégorie 2, aucun hôpital ne présente une différence significative par rapport aux autres. Dans la comparaison internationale, les deux taux d'escarres se situent dans la plage inférieure des valeurs de référence.

Escarres enfants : la hausse de la sensibilisation porte ses fruits

Avec 7,9 pour cent, le taux total (toutes catégories) est inférieur de 0,1 pour cent à l'année précédente. Ce taux a presque diminué de moitié depuis la première mesure en 2013 (15,1 pour cent). Depuis le début de la mesure, le taux à partir de la catégorie 2 varie dans la plage non statistiquement significative. Pour 2018, on observe une valeur de 2,1 pour cent, supérieure de 0,8 pour cent à l'année précédente.

Alors que deux hôpitaux s'écartent de la moyenne suisse dans la comparaison des hôpitaux ajustée au risque, aucun hôpital ne s'en écarte pour le taux à partir de la catégorie 2. Les deux taux d'escarres correspondent aux données des publications internationales jusqu'en 2011. Des études internationales plus récentes indiquent des valeurs de taux total légèrement inférieures.

¹ Les escarres acquises à l'hôpital sont réparties de la manière suivante : Catégorie 1 = érythème persistant ou qui ne blanchit pas | Catégories 2 à 6 = de l'atteinte partielle à la perte complète de tissu cutané avec « profondeur inconnue ».



L'ANQ termine la mesure nationale des escarres chez les enfants et adolescents par la publication des résultats 2018. L'évolution positive des taux totaux suisses depuis 2013 montre que les institutions exploitent activement les résultats de leurs mesures et font de leur mieux pour s'améliorer.

Chutes chez les adultes : un potentiel d'amélioration pas encore complètement exploité

Le taux de chutes est légèrement inférieur à l'année précédente : il baisse de 0,3 pour cent pour atteindre 3,5 pour cent. Dans la comparaison pluriannuelle, il varie entre 3,0 (2015) et 4,3 (2011).

Encore une fois, aucun hôpital ne s'écarte nettement de la moyenne suisse dans la comparaison des hôpitaux ajustée au risque. Mais le taux de chutes reste assez élevé dans la comparaison internationale, il faut donc continuer d'agir.

Comparaison pluriannuelle nationale

Taux de prévalence Adultes, en %	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Escarres – acquises à l'hôpital, toutes catégories	3.6	4.3	4.4	4.1	4.3	4.6	4.4	5.8
Escarres – acquises à l'hôpital, à partir de la catégorie 2	1.5	2.0	2.0	1.9	1.8	2.0	1.7	2.1
Chutes à l'hôpital	3.5	3.8	3.8	3.0	3.6	4.1	3.8	4.3

Taux de prévalence Enfants et adolescent-e-s, en %	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Escarres – acquises à l'hôpital, toutes catégories	7.9	8.0	9.9	11,7	13.5	15.1
Escarres – acquises à l'hôpital, à partir de la catégorie 2	2.1	1.3	2.6	1.7	3.0	2.5

Une enquête ne permettant pas les classements des hôpitaux/cliniques

Les résultats de la mesure de l'ANQ ne permettent pas de réaliser des classements sérieux. Chaque résultat ne représente qu'un aspect de la qualité et ne donne aucune indication quant à la qualité globale d'un hôpital / d'une clinique. Les classements établis à partir des résultats de plusieurs mesures de l'ANQ ne sont pas acceptables non plus.

Rapports avec graphiques

[Mesure Adultes](#)

[Mesure Enfants](#)

Contact

Daniela Zahnd, collaboratrice scientifique en soins aigus

Tél. 031 511 38 48, daniela.zahnd@anq.ch

L'ANQ promeut la qualité dans les hôpitaux et les cliniques

L'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) coordonne et réalise des mesures de qualité en soins aigus, en réadaptation et en psychiatrie. Les résultats permettent de faire des comparaisons transparentes au niveau national, à partir desquelles les hôpitaux et les cliniques peuvent développer des mesures ciblées pour améliorer leur qualité. Les membres de l'ANQ sont l'association des hôpitaux H+, santésuisse, curafutura, les assureurs sociaux fédéraux, les cantons et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé. L'activité de l'association se base sur la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) ; l'ANQ est une association à but non lucratif.

Pour plus d'informations : anq.ch